

Motion du 8 juin 2022 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Denis Ruyschaert, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Vincent Milliard et Bénédicte Amsellem: «Pour des cheminements continus entre la plage des Eaux-Vives et les parcs La Grange et des Eaux-Vives».

(amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 24 juin 2025)

MOTION

Considérant:

- la forte fréquentation des parcs La Grange et des Eaux-Vives ainsi que de la plage des Eaux-Vives, et vu leur proximité immédiate;
- la continuité visuelle qu'offre la plage des Eaux-Vives depuis ces deux parcs;
- le fait que cette proximité immédiate et cette continuité visuelle sont entravées par le quai Gustave-Ador, un axe cantonal fortement motorisé;
- la volonté du Conseil municipal de la Ville de Genève de rendre temporairement piétons les quais durant les week-ends, volonté qui se traduit notamment par le vote des motions M-1547, «Pour un été 2020 agréable malgré la crise économique due au Covid-19» (votée en juin 2020) et M-1175, «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (votée en juin 2021);
- le refus des autorités cantonales de réaliser cette volonté exprimée par le Conseil municipal,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès des autorités cantonales afin d'améliorer, de simplifier et de sécuriser les traversées du quai Gustave-Ador au niveau des entrées des parcs La Grange et des Eaux-Vives.